

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 121 (1976)  
**Heft:** 12

**Artikel:** À l'occasion du départ du chef de l'état-major général  
**Autor:** Senn, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344054>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **A l'occasion du départ du chef de l'état-major général**

**par le commandant de corps Hans Senn**

Le commandant de corps Johann Jacob Vischer va quitter ses fonctions à la fin de l'année. Né en 1914 à Bâle, il devient ingénieur civil de l'EPF et exerce cette profession pendant quelques années. En 1943, il est nommé officier instructeur des troupes du génie et est affecté à la place d'armes de Brugg. Après un stage au *US-Corps of Engineers*, il prépare le règlement « Service du génie pour toutes les armes » et rédige deux chapitres de la « Conduite des troupes 1951 »: « Les troupes du génie » et « Le renforcement du terrain ». Puis il prépare la réorganisation des troupes du génie dans le cadre de l'OT 61. Il ébauche également la conception du renforcement permanent du terrain des brigades de combat. Enfin, pendant les trois années qu'il passe au service de l'état-major général, il est engagé en première ligne pour faire accepter la nouvelle organisation des troupes par les Chambres fédérales. Il accomplit ses services de milice essentiellement au 1<sup>er</sup> corps d'armée, où il commande notamment deux corps de troupe d'infanterie neuchâtelois et acquiert une solide expérience du travail d'état-major comme chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division.

### **Le chef d'arme des troupes du génie**

De 1963 à 1967, le divisionnaire Vischer est chef d'arme des troupes du génie et chef du service du génie et des fortifications. Il réorganise ce service selon des principes modernes de conduite, pousse l'instruction des troupes du génie en se limitant à ce qui est essentiel, instruit systématiquement les commandants et les états-majors des régiments du génie d'armée nouvellement créés. Il institutionalise les contacts avec l'inspection suédoise des fortifications, crée avec l'EPF l'institut de recherche du génie militaire et, d'une manière générale, il stimule le renforcement du terrain, indispensable à notre armée d'infanterie.

## **Le commandant d'unité d'armée**

Après avoir commandé en 1968 la division frontière 7, le divisionnaire Vischer est nommé au commandement du corps d'armée de campagne 2 qu'il dirige de 1969 à 1971. Au cours de ces trois années, il marque le corps de son empreinte et place la défense militaire dans le cadre de la défense générale. Il oppose la « défense intégrale » à la « menace intégrale ». Lors du cours de défense générale CA camp 2/1971, il démontre, sur la base de cas-type, aux conseillers d'Etat et fonctionnaires supérieurs, aux représentants du corps enseignant, des églises et des organisations féminines les problèmes touchant à notre existence même et auxquels nos autorités seraient confrontées dans le cas de défense.

Dans ses objectifs, le commandant de corps Vischer souligne les atouts de l'Etat fédéral: « Les questions vitales sont transférées aux cantons et aux communes tout particulièrement lorsque au cours d'une guerre certaines parties du territoire sont coupées du gros ou tombent en mains ennemis. Dans de telles situations, il est indispensable, ceci dans l'intérêt de la survie de la population, que les autorités locales aient la volonté et soient en mesure d'agir. Le peuple et l'armée, les magistrats et les commandants formeront, dans ces secteurs, une communauté unie par son sort commun. L'Etat fédéral qui accorde une autonomie considérable aux cantons et aux communes nous apparaît parfois, en temps de paix, comme un obstacle au progrès et aux solutions d'ensemble. Par contre, si une guerre devait rompre l'unité de notre Etat et le diviser en plusieurs parties, notre avenir dépendrait de la capacité de chacune de ces parties d'agir indépendamment du tout. Les autorités exécutives des cantons et des communes ont, grâce à la structure fédéraliste, l'habitude d'une certaine autonomie et sont de ce fait mieux préparées pour de tels cas extrêmes que les organes administratifs peu indépendants d'un Etat très centralisé et qui ne sont entraînés qu'à recevoir et à transmettre des ordres. »

Ce cours a pour résultat de stimuler très judicieusement les autorités cantonales dans leurs travaux en matière de défense générale. En outre, et pour la première fois, les enseignements tirés au niveau fédéral sont communiqués et reportés aux échelons moyens et inférieurs d'une région importante du pays, ce qui contribue à développer la défense civile selon une conception d'ensemble.



Dans le domaine purement militaire, le commandant de corps Vischer s'attache à la mise en œuvre du nouveau règlement « Conduite des troupes 69 ». Il s'efforce de penser et de repenser la conception de la défense combinée, notre forme de combat principale, de la faire exercer par les troupes en tenant compte des données concrètes du secteur de son corps d'armée. Par une délimitation simple et claire des compétences, il fixe les bases de la coopération des armes réunies aux niveaux tactique et opératif. Afin de sortir de la théorie et d'arriver à une collaboration effective, il forme, autant que possible, des groupements CR mixtes. En organisant un test d'envergure, il fait étudier les possibilités d'une présentation réaliste de la défense combinée contre un adversaire mécanisé. Il charge un autre groupe de travail de se pencher sur les problèmes apparus dans les manœuvres de corps d'armée et de faire des propositions en vue d'une nouvelle conception. Il en résulte la *Korpsübung* CA camp 2/1973, dirigée par le successeur du commandant de corps Vischer et qui présente les points essentiels suivants :

- a) mobilisation, mise en place et premiers préparatifs de combat de l'ensemble des grandes unités engagées ;
- b) *Kriegsspiel* de tous les états-majors jusqu'au niveau bataillon/groupe ;
- c) exercices de défense combinée des corps de troupe sur des places de tir et d'exercice de la Confédération.

En tant qu'ancien chef du génie de l'armée, le commandant de corps Vischer connaît les difficultés qu'il s'agit de surmonter pour construire à temps des fortifications de campagne à la suite d'une mobilisation de guerre. C'est pourquoi il tient à mettre à disposition des commandants des collaborateurs compétents pour les conseiller et diriger les travaux. A cet effet, il fait préparer des documents d'instruction par des officiers de milice et des membres de l'Institut de recherche du génie militaire, et dès 1970 il organise régulièrement des cours pour chefs de construction et chefs de chantier.

### **Le chef de l'état-major général**

En 1972, le commandant de corps Vischer reprend les fonctions de chef de l'état-major général. Se fondant sur des expertises, il fait de l'état-major du groupement de l'état-major général un instrument de

travail encore plus efficace, apte à passer rapidement et sans accrocs de l'organisation de paix à celle de guerre. Plusieurs services (CCG, STR/STT, IMG) voient leurs attributions modifiées et sont réorganisés. Les bases d'une nouvelle conception des constructions au sein du DMF sont jetées; sa réalisation dépend encore d'une décision du Conseil fédéral. Pour ce qui est de la préparation opérative, le commandant de corps Vischer vole toute son attention au perfectionnement des documents et des instruments de conduite et au rodage de l'état-major de l'armée. L'accélération et la rationalisation de la mobilisation et la réalisation rapide de la pleine capacité défensive lui tiennent particulièrement à cœur. Il s'élève avec la plus grande énergie contre l'idée visant à restreindre le rôle du commandant en chef dans le cas de défense. Enfin, il s'oppose avec succès à une utilisation erronée de l'armée pour des tâches de maintien de l'ordre.

Lorsque, en 1972, le Conseil fédéral renonce, après une évaluation de plusieurs années, à acquérir l'avion d'intervention au sol Corsair, une grande incertitude se manifeste dans le pays. Gouvernement et commandement de l'armée paraissent divisés. La confiance en nos organes dirigeants est ébranlée. Dans cette situation, le chef de l'état-major général se fixe une tâche prioritaire: l'entente du Conseil fédéral et de la commission de défense militaire sur toutes les questions fondamentales. Il procède à cet effet par étapes successives, ce qui s'avère très judicieux. Dans son mémoire intitulé «La réalisation de la défense militaire après la décision du Conseil fédéral relative à l'acquisition d'avions», il démontre l'ampleur et la nature de la menace, souligne la nécessité d'efforts continus pour l'armement et indique des variantes possibles pour la détermination du cadre financier 1975-79. Le Conseil fédéral approuvant l'appréciation politico-militaire de la situation internationale faite par le chef de l'état-major général, celui-ci lui soumet un « rapport sur la conception future de la conduite de la guerre aérienne ». Selon ce rapport, l'aviation a pour mission première d'appuyer les troupes au sol. Cette mission comprend essentiellement la couverture aérienne et le combat contre des buts terrestres. Les moyens de couverture aérienne sont les plus insuffisants. Par ce rapport, le chef de l'état-major général fixe les bases pour l'évaluation de nouveaux avions de combat; en plus, il crée également les conditions indispensables pour une discussion détendue du message relatif à l'acquisition du Tiger.

A peu près à la même époque, le commandant de corps Vischer présente un « rapport sur le programme d'investissement 1975-79 » destiné à fixer le cadre financier de cette période de planification à moyen terme. Il y décrit les besoins de l'armée, par ordre de priorités et en estime le coût probable. Le Conseil fédéral approuvera finalement un cadre financier inférieur de 2,9 et 1,7 milliards de francs aux deux variantes que le chef de l'état-major général juge suffisantes du point de vue militaire.

En 1974, le chef du DMF confie au commandant de corps Vischer la direction d'une étude destinée à améliorer le système de planification en vigueur. La nouvelle conception qui en découle est adoptée en 1976. Elle maintient l'ancien système tout en le perfectionnant et en tenant compte des expériences faites depuis 1970. Les structures et les voies de service, les documents et les procédures sont réglés en détail. Les responsabilités sont mieux délimitées. La planification des coûts d'exploitation doit permettre de mieux contrôler les dépenses. Le commandant de corps Vischer établit enfin le plan directeur en vue de l'organisation de l'armée dans les années 80, plan qui recueillera l'approbation des Chambres fédérales; il prend encore les mesures nécessaires pour en réaliser la première: la mise en place des nouveaux systèmes de soutien et d'entretien est imminente.

Le commandant de corps Vischer attache une grande importance aux relations publiques. Il rend attentif à la menace potentielle qui pèse continuellement sur notre pays. En même temps, il renforce la confiance en nos possibilités de défense. Il accroît également l'effet dissuasif de notre armée face à l'étranger. En vue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il fait étudier le rôle des petits Etats européens et les possibilités qui s'offrent à eux pour participer activement à l'organisation européenne de l'avenir en matière de politique de sécurité. Un représentant du groupement de l'état-major général suit les délibérations à Genève.

Par son contact facile et son amabilité, le commandant de corps Vischer a beaucoup contribué à étendre et à entretenir nos relations avec des armées étrangères, notamment avec des personnalités dirigeantes. Il s'est toujours efforcé de bien montrer la valeur de notre armée de milice.

## **Sa personnalité**

Au premier abord, le commandant de corps Vischer paraît de nature réservée. Mais de plus près, on découvre en lui une personnalité prononcée, aux intérêts nombreux, d'une grande intelligence et de caractère élevé. Saisissant rapidement les choses, il sait distinguer l'essentiel de l'important, l'important du secondaire. Pendant qu'il bourre tranquillement sa pipe, suivant avec attention l'exposé d'un collaborateur, son esprit analyse rapidement et sans idée préconçue les questions traitées, et en fait ensuite l'analyse selon une vue d'ensemble. Il résume le tout en termes précis et choisis.

S'exprimant et écrivant aisément en plusieurs langues, le commandant de corps Vischer préfère le débat intellectuel à la manière forte. Il travaille et participe aux discussions avec une grande discipline intellectuelle et prend ses décisions avec aisance après en avoir soupesé tous les aspects. Une mémoire au-dessus de la moyenne, et des solides connaissances militaires lui sont de la plus grande utilité. Par ses qualités de chef et d'organisateur, il a réussi à accroître de beaucoup le rendement du groupement de l'état-major général.

Ouvert aussi bien à la conduite moderne des hommes qu'à des solutions peu orthodoxes, le commandant de corps Vischer stimule chacun par son autorité naturelle qui donne confiance. Exigeant envers ses collaborateurs, il leur laisse cependant l'initiative et l'indépendance nécessaires. Dans les situations difficiles, il trouve les mots qui détendent l'atmosphère. En vrai Bâlois, il est doué de beaucoup d'esprit et d'humour.

**H. S.**

